

Les Conditions Générales de Vente sont applicables aux prestations proposées par l'Alliance française de Lille, 2 rue Bernos 59800 Lille. L'inscription aux cours de l'Alliance française de Lille implique une acceptation totale et sans réserve des Conditions Générales de Vente.

1. CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à l'Alliance française de Lille, l'apprenant(e) doit être âgé de 18 ans révolus ou de 16 ans révolus s'il/elle bénéficie d'une autorisation parentale.

L'Alliance française de Lille ne peut être tenue pour responsable des difficultés d'obtention de visa long séjour ou de titre de séjour sur présentation d'un certificat de pré-inscription ou d'inscription dans un de ses cours.

2. FORMALITES D'INSCRIPTION

Quel que soit le mode d'inscription choisi, l'apprenant(e) non-débutant(e) doit impérativement passer un test d'évaluation en ligne ou au siège de l'Alliance française de Lille, 2 rue Bernos 59800 Lille, au moment de l'inscription et au plus tard deux semaines avant le début des cours, afin d'avoir une place garantie dans le cours correspondant à son niveau

L'apprenant(e) peut effectuer son inscription en suivant les étapes suivantes :

1. Remplir le formulaire d'inscription en ligne à partir du site internet www.afille.org ou au siège de l'Alliance française de Lille. Les apprenant(e)s s'inscrivent pour une session (une session dure entre 5 et 8 semaines selon le type de cours choisi (cours du soir ou cours de journée) et la période choisie). Les sessions d'été durent 4 semaines.
2. Prendre connaissance des Conditions Générales de Vente et les accepter en les datant et en les signant.
3. Payer les frais d'inscription + 50% du montant total des cours sur place, en espèces, par chèque français, par carte bancaire ou par virement bancaire si l'inscription se fait en ligne. Tous frais bancaires, frais de change ou commissions bancaires sont à la charge du client.
4. L'apprenant(e) recevra par mail son planning et une convocation à son premier cours la semaine précédant le début de ses cours.
5. L'apprenant(e) doit se présenter au service accueil de l'Alliance française de Lille le premier jour des cours muni d'une pièce d'identité et d'une photo ainsi que du matériel pour suivre les cours (cahier et stylos), et régler les 50% restant dûs.

3. DROIT DE PREMIÈRE INSCRIPTION

Le droit de première inscription : cette redevance forfaitaire permet à l'apprenant(e) d'être inscrit(e) à l'Alliance française de Lille et donc d'assister aux cours auxquels il/elle se sera inscrit(e) et pour lesquels il/elle a réglé les frais de scolarité correspondants. Il est valable pour tous les cours à partir du premier jour de cours et payable une fois pour toutes. Il comprend l'achat du matériel pédagogique pour le premier cours de groupe. Par la suite, si l'apprenant(e) progresse et accède à un niveau supérieur, il/elle devra s'acquitter du paiement du livre du niveau supérieur, mais n'aura pas à régler à nouveau de frais d'inscription. **Ce droit n'est pas remboursable.** Il est fixé à 50€ (30€ pour les demandeurs d'emploi et les étudiants sur présentation d'une preuve de leur statut) et est payable le jour de l'inscription.

4. CONDITIONS FINANCIÈRES

La participation aux cours dispensés par l'Alliance française de Lille nécessite le paiement en euros des frais suivants :

- **Les frais de scolarité :** Ces frais de scolarité sont présentés dans le matériel promotionnel de l'Alliance française de Lille (brochures, dépliants, site Internet). Un acompte de 50% de la totalité des sommes dues est demandé le jour de l'inscription. Les 50% restants sont à régler le premier jour des cours.
- **Remise fidélité :** La remise fidélité de 5% pour une 2^{ème} session de cours, de 7% pour une 3^{ème} session, de 10% pour la 4^{ème} session et de 15% à partir de la 5^{ème} session ne sera appliquée que sur l'achat d'une session complète de cours si l'apprenant paye 50% des frais de scolarité au plus tard au dernier jour de la session précédente.
- **Modalités de paiement :** Le droit de première inscription et les frais de scolarité sont payables en espèces, par chèque bancaire

payable en euros et dans une banque française, par carte de crédit (Visa, Eurocard Master Card) ou en ligne (virement bancaire).

Pour ceux qui souhaitent s'inscrire pour une durée inférieure à une session, les frais de scolarité + le droit de première inscription devront être payés intégralement lors de l'inscription.

Attention !

Afin d'être en conformité avec les exigences de la Préfecture de Lille pour la délivrance d'un titre de séjour, les apprenant(e)s titulaires d'un visa long séjour pour études en France, doivent au moment de leur inscription définitive, **payer la totalité des frais de scolarité des 12 premières semaines de cours.**

5. ABSENCES :

En début de session, l'apprenant(e) s'engage à suivre l'intégralité des cours de la session afin de s'investir dans son apprentissage et de garantir une continuité dans son propre apprentissage mais aussi dans celui du groupe. Au premier jour de la session, il/elle peut informer l'administration de l'Alliance française de Lille des cours auxquels il/elle prévoit d'être absent(e) (voyages, obligations professionnelles ou administratives, ...). Le prix de la session sera donc ajusté en fonction de ces **indications lors du premier cours de la session.**

Absences aux cours de groupe

Toute absence de quelque motif que ce soit, en cours de session ne peut faire l'objet d'un report ou d'un remboursement sauf cas de force majeure : maladie ou accident entraînant une immobilité, déplacement professionnel non-prévu, décès familial, départ définitif, ..., et sur présentation d'un justificatif.

Absences aux cours particuliers

Seuls les cours particuliers **annulés au moins 48h à l'avance** par mail à la fois au secrétariat (info@afille.org) et au professeur peuvent être reportés à une date ultérieure en accord avec l'enseignant, dans la limite de 3 reports sur la durée totale de la formation.

Envoi de documents pédagogiques en cas d'absence

En cas d'absence en cours de session, l'apprenant(e) prévient son professeur le plus tôt possible par e-mail, et mettra le secrétariat en copie (info@afille.org). Ainsi, le professeur pourra adapter son cours mais aussi lui envoyer le matériel pédagogique pour lui permettre de s'intégrer sans trop de difficulté au cours suivant.

En cas d'absence d'un professeur, il sera proposé un report de cours aux apprenants. Si aucun créneau horaire ne peut être trouvé pour reporter le cours, un remboursement sera effectué.

6. VACANCES :

Les périodes de vacances et les jours fériés ne sont pas facturés et ne donnent lieu ni à des réductions, ni à des remboursements, ni à des reports.

7. ANNULATION :

L'apprenant(e) dispose d'un droit de rétractation de 7 jours selon la loi sans avoir à justifier d'un quelconque motif. Ce délai de rétractation court à compter de la date d'inscription par courriel ou par signature du bordereau de réservation de cours. L'inscription implique l'acceptation sans réserve par l'apprenant(e) des Conditions Générales de Vente (disponibles sur le site de l'Alliance française de Lille ou par simple demande écrite). Lorsque le délai de sept jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. L'apprenant(e) souhaitant faire usage de son droit de rétractation est tenu de le notifier par mail à direction@afille.org ou par courrier à Alliance française de Lille, 2 rue Bernos 59000 Lille

Annulation avant les 7 jours

En cas d'annulation avant les 7 jours, **le montant des frais de scolarité fera l'objet d'un remboursement.** En revanche, les **frais de première inscription (50 €)** correspondant aux frais de dossier **seront conservés** par l'Alliance Française de Lille et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

Annulation après les 7 jours

Après cette date, toute annulation devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. L'annulation sera effective à compter de la réception de cette lettre. Dans ce cas, le montant des droits de première inscription sera conservé par l'Alliance Française de Lille. Le montant des cours payés et non pris ne sera remboursé qu'en cas de force majeure (cf. art 5). L'Alliance française de Lille déduira, s'il y a lieu, les frais bancaires de la somme à rembourser.

Annulation pour cause de refus de visa

En cas d'annulation pour refus de visa avant ou après les 7 jours, les **frais de première inscription** correspondant aux frais administratifs **seront conservés** par l'Alliance Française de Lille et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

Annulation de la part de l'Alliance française de Lille

L'Alliance française de Lille se réserve le droit d'annuler un cours au plus tard 48h avant le début de la formation en cas d'effectifs insuffisants. Elle pourra également proposer une formation équivalente en mini-groupe pour le même tarif en ajustant la durée du cours. Ainsi, chaque séance sera écourtée de : 15 minutes pour un groupe de 4 étudiants et de 30 minutes pour un groupe de 3 étudiants. En cas de nouvelles inscriptions dans le groupe en cours de session, la durée initialement prévue sera rétablie. L'apprenant(e) sera en droit d'accepter ou de refuser cette proposition. En cas de refus, la totalité de ses versements lui sera remboursée à l'exception des frais de première inscription.

8. INTERRUPTION DE COURS :

Toute session de formation commencée et dépassant les 7 jours de rétractation est due dans sa totalité et ne peut donner lieu à aucun remboursement sauf cas de force majeure (cf. article 5). Dans ce cas, un report de cours ou un remboursement peut être envisagé uniquement pour la personne concernée et sur présentation d'un justificatif.

9. REPORT

- **Avant le début des cours :**

L'apprenant(e) sera en droit de différer son inscription aux cours pour un report maximum de 6 mois. Un seul report est autorisé, sous réserve de la réception par l'Alliance française de Lille d'une demande écrite au moins 15 jours ouvrés avant la date initialement prévue de début des cours.

- **Après le début des cours**

Une fois les cours commencés, et en cas d'absence à un ou plusieurs cours, aucun report ou remboursement ne pourra être accepté pour quelque raison que ce soit. Toutefois, en cas de survenance de maladie grave et/ou d'incapacité dûment justifiée par un certificat médical, empêchant de suivre les cours pendant une durée de plus de 4 semaines consécutives, l'apprenant(e) pourra demander le remboursement des frais de scolarité au prorata des cours non suivis (à l'exclusion des frais d'inscription qui restent acquis à l'Alliance française de Lille).

Il/Elle pourra également demander le report de ces cours dans une période limitée à 6 mois après la date d'interruption des cours.

10. RETARD – CHANGEMENT DE PROGRAMME – MODIFICATIONS – CONDITIONS SANITAIRES

Aucun changement de rythme et d'horaire ne peut être accepté une fois que le programme de cours choisi initialement a débuté. Si toutefois un changement de rythme devait avoir lieu, le crédit ne serait pas remboursé sauf si ce changement a été décidé par l'Alliance française de Lille.

L'Alliance française de Lille se réserve le droit :

- d'annuler un cours où l'effectif serait insuffisant (moins de 5 personnes). Dans le cas où un autre cours de niveau équivalent ne pourrait être proposé, l'intégralité des frais de scolarité correspondants sera remboursée à l'apprenant(e). Si cette

annulation devait affecter la totalité des cours choisis, les frais d'inscription seraient également remboursés.

- de modifier, en cas de nécessité, les horaires et le calendrier des cours, sous réserve d'en informer préalablement l'apprenant(e) et/ou le/la client(e).
- de programmer des cours en ligne à la place de cours en présentiel les mêmes jours et aux mêmes horaires, au cas où la situation sanitaire l'exigerait. Dans ce cas, l'apprenant sera tenu de poursuivre les cours jusqu'à la fin de la session comme il/elle s'y est engagé. Dans le cas où il/elle refuse de suivre les cours en ligne, aucun remboursement ne pourra être effectué.

11. ASSURANCE

Les assurances maladie, accident et responsabilité civile sont obligatoires et à la charge de l'apprenant(e).

12. ATTESTATION D'ASSIDUITÉ

L'apprenant(e) est tenu(e) de suivre les cours avec assiduité et de s'investir dans son apprentissage s'il/si elle veut voir son niveau de langue progresser et pour ne pas perturber la progression du groupe. Une attestation de présence sera délivrée sur demande.

13. EXCLUSION

En cas de manquement par l'apprenant(e) au règlement intérieur de l'Alliance française de Lille, consultable à l'accueil, celle-ci se réserve le droit d'interrompre la formation de l'apprenant(e), sans remboursement de ses cours.

14. CONDITIONS PEDAGOGIQUES

1. Les livres et cahiers d'exercices

Ils sont inclus dans les frais d'inscription pour le premier cours de groupe. Les livres ne seront ni repris, ni échangés, à l'exception d'un changement de cours décidé par l'enseignant qui implique l'achat d'un nouveau livre. Si, à la fin d'une session, l'administration propose à l'apprenant(e) de passer dans un groupe de niveau supérieur, justifié par sa progression, ce dernier/cette dernière devra acheter un livre de niveau supérieur.

2. Effectifs des groupes

L'Alliance française de Lille propose des cours de groupe dont les effectifs peuvent aller de 5 à 12 personnes ; elle se réserve le droit d'annuler un groupe ou de raccourcir la durée des séances sans changement de tarif si l'effectif de 5 personnes n'est pas atteint en début de session. En cas de nouvelles inscriptions en cours de session, l'Alliance française de Lille dédoublera un groupe atteignant 13 personnes.

3. Non-présentation des autres apprenants du groupe

En cas de présentation d'un(e) seul(e) apprenant(e) à une séance de groupe, les autres apprenant(e)s ayant ou non prévenu de leur absence, le formateur dispensera 50 % du temps du cours initialement prévu (1h15 pour un cours de 2h30 par exemple). L'apprenant(e) bénéficiera ainsi d'un cours particulier à un tarif très avantageux et l'enseignant s'adaptera alors à la demande spécifique de l'apprenant(e) et à ses besoins du moment.

15. IMAGE

L'Alliance française de Lille peut être amenée à prendre des photos des apprenant(e)s lors des cours, des sorties culturelles ou des événements organisés par l'Alliance française de Lille et à les utiliser pour illustrer son site internet, une brochure, ses pages sur les réseaux sociaux... Si l'apprenant(e) refuse que son image soit utilisée, il/elle doit le notifier en bas de ce document.

16. RECLAMATION

Toute réclamation doit être effectuée par écrit au plus tard 2 semaines après la fin des cours. En cas de litige, le tribunal de Lille sera désigné comme seule autorité compétente.

Fait en 2 exemplaires, à Lille, le : ____/____/____

NOM et Prénom :

Signature

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente de l'Alliance française de Lille et les avoir acceptées sans réserve.

Je refuse que mon image soit utilisée par l'Alliance française de Lille